

PROCES-VERBALDE LA SEANCE DU 21 JUILLET 2021

Nombre de Conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 9

L'an deux mil vingt et un, le 21 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis LE BAS, Maire.

Date de convocation  
du Conseil municipal :  
2 juillet 2021.

Etaient présents : M. LE BAS Francis, Mme CHEVALIER Alexia, Mme PETIT Angélique, Mme NOURISSIER Christel, Mr FERRAGU Roland, Mr MATHE Gérard, Mme PETIT Nathalie, M PREVOST Sébastien.

Absent excusé (s) : Mr Maxence LESCURAT, Mr Robert CHAUSSET, Mr Pierre-Louis THORINEAU.

Pouvoir : Mr Pierre-Louis THORINEAU à Mme Alexia CHEVALIER.  
Mme Angélique PETIT été élue secrétaire de séance.

Le PV du conseil municipal du 10 juin 2021 est approuvé.

**N°ordre :01**

**Objet : Acquisition de terrains.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les terrains appartenant à Madame Laura Christophe sont mis en vente. Il souligne que des démarches ont été entrepris pour savoir si cette dernière serait prête à céder à la commune du terrain jouxtant la parcelle section A numéro 88 supportant l'atelier municipal. Il informe que la propriétaire est d'accord pour céder à la commune une partie des parcelles cadastrées A 87 et A 92 ainsi que la totalité de la parcelle cadastrée A 89 au prix de 10 000 € l'hectare. Il souligne que le bien proposé à l'achat est classé, en urbanisme, en secteur constructible de la carte communale de Nassigny. La superficie du bien serait d'environ 2 hectares 75 ares.

Le conseil municipal,

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget primitif 2021 du montant nécessaire à l'acquisition de l'opération 103 « acquisition de terrains en vue de la création d'un lotissement »,

Considérant que, vue le montant de l'acquisition, l'avis des domaines n'est pas nécessaire,

Considérant l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire et à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix maximum de 33 000 €. (Frais notariés, frais de bornage, frais d'acquisition).

Cm du 21 juillet 2021

**N°ordre :02**

**Objet : DM 2 - Acquisition de terrains.**

Le conseil municipal décide d'inscrire l'opération d'acquisition de terrain au budget 2021 de la commune

**Investissement**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (21) - 103 : Terrains	33 000,00	1641 (16) : Emprunts en	33 000,00
	<b>33 000,00</b>		<b>33 000,00</b>

**Divers :**

→ Il est demandé que le droit de préemption soit porté à l'ordre du jour du prochain conseil de septembre.

→ Mme Alexia CHEVALIER intervient au sujet de futurs chantiers de jeunes sur la commune qui pourraient se réaliser avec le centre social du Pays de Tronçais et du Val de cher et en partenariat avec la communauté de communes du Val de Cher.

Il existe deux possibilités :

1. L'engagement citoyen destiné aux 13 – 16 ans
2. Un partenariat avec la mission locale de Montluçon pour les 18-25 ans.

L'engagement citoyen : les jeunes, encadrés par un animateur du centre social, réalisent un chantier sur la commune. La commune ne supporte que les frais matériels engagés par le chantier et en contrepartie les jeunes perçoivent des aides sur un séjour ou une sortie.

Les jeunes de 18-25 ans réalisent un chantier sur la commune, encadrés soit par des conseillers, soit par des agents communaux, et reçoivent en contrepartie une bourse de 500 € pour passer le permis de conduire.

Mme Chevalier demande au conseil de réfléchir à la mise en place de ces chantiers et de recenser les actions qui pourraient être menées.

→ Christel réalise un point sur l'entretien courant de l'église.

Elle a réuni une équipe de bénévoles qui se partageront le ménage une à deux fois dans l'année.

Dernièrement un grand nettoyage a été réalisé avec les bénévoles et les agents municipaux.

Des petites réparations ont été effectuées.

Cm du 21 juillet 2021

Elle informe que Mr Ferragu fera visiter l'église le 18 septembre à l'occasion des journées du patrimoine.

→ Mr Mathé évoque les travaux de pose de poteaux téléphone route de Champvallier qui vont permettre d'acheminer la fibre et s'étonne que les poteaux soient implantés au milieu d'arbres.

On lui rétorque qu'il y aura certainement des tirants qui permettront que les lignes ne soient pas dans les arbres.

Le maire précise qu'il va se renseigner.

La séance est close à 21 h.

Délibération prise du numéro 1.

Ont signé le registre :

CHAUSSET Robert	Absent excusé
CHEVALIER Alexia	
FERRAGU Roland	
LE BAS Francis	
LESCURAT Maxence	Absent excusé
MATHE Gérard	
NOURISSIER Christel	
PETIT Angélique	
PETIT Nathalie	
PREVOST Sébastien	
THORINEAU Pierre-Louis	Pouvoir à Alexia CHEVALIER